

Les accidents arrivent, même aux meilleurs conducteurs

ING Assurance affirme que les conducteurs exemplaires ne devraient pas être pénalisés pour une malchance

Une mauvaise journée au volant ne fait pas de vous un mauvais conducteur. Et s'il vous arrive un accident, vous ne devriez pas avoir peur de présenter une demande d'indemnisation à votre compagnie d'assurance. Voilà les raisons d'être de la Garantie de conducteur exemplaire d'ING, une offre novatrice faite aux conducteurs néo-brunswickois par le chef de file de l'assurance de dommages au Canada.

La Garantie de conducteur exemplaire d'ING vise à offrir la tranquillité d'esprit au conducteur qui subit un premier accident avec responsabilité. Les clients d'ING Assurance, assurés par l'entremise de courtiers indépendants, pourront présenter une demande d'indemnisation en sachant que leur prime n'augmentera pas et qu'ils conserveront leur bon dossier de conduite. Pourquoi? C'est que chez ING Assurance, nous croyons que vous ne devriez pas être pénalisé pour une malchance ni avoir peur de demander d'être indemnisé. « Et contrairement à d'autres produits similaires sur le marché, si vous subissez un deuxième accident responsable, nous procéderons comme s'il s'agissait de votre tout premier, a précisé Alan Blair, chef de l'exploitation de la région Atlantique chez ING Canada. Vous continuerez même de bénéficier de l'escompte applicable à un dossier sans sinistre lors du renouvellement! »

Selon Alan Blair, l'assurance devrait offrir la tranquillité d'esprit, et c'est ce qu'Intact Assurance s'efforce d'offrir avec des produits novateurs tels que la Garantie de conducteur exemplaire. « Plus de Canadiens font affaire avec nous, et les courtiers recommandent ING Assurance plus que tout autre assureur, pour la simple raison que nous sommes à l'écoute de leurs besoins. »

C'est pour cette raison qu'ING a conçu cette protection à l'intention des conducteurs admissibles qui ont détenu leur permis sans interruption et sans accident au cours des sept dernières années. La Garantie de conducteur exemplaire est dorénavant offerte aux conducteurs du Nouveau-Brunswick, par l'entremise du réseau de courtiers faisant des affaires avec ING Assurance, au coût de 3,33 \$ par mois. Mieux encore, ING Assurance l'offre gratuitement à ses clients qui lui sont demeurés fidèles depuis cinq ans ou plus. Selon monsieur Blair, « La fidélité signifie quelque chose chez ING Assurance et nous la reconnaissons ».

Un autre avantage de faire affaire avec ING Assurance est sa Garantie service-client : il s'agit d'un service 24/7 pour réclamations urgentes. ING Assurance garantit que dans les 30 minutes de votre appel, vous pourrez parler à un représentant d'ING Assurance, à défaut de quoi ING Assurance vous enverra un chèque équivalent à votre prime annuelle jusqu'à concurrence de 1 000 \$. Si vous le souhaitez, ING Assurance peut même vous recommander un atelier de réparation accrédité près de chez vous dont le travail est garanti par ING Assurance. Si les réparations ne sont pas adéquatement effectuées, ING Assurance assumera le coût de la deuxième réparation.

Pour obtenir plus d'information à propos de la Garantie de conducteur exemplaire d'ING, visitez <http://www.conducteurexemplaire.com>.

ING Assurance est le plus important fournisseur d'assurance automobile, habitation et responsabilité au Canada. Elle offre ses produits par l'entremise d'un réseau de plus de 2 800 maisons de courtage d'assurance indépendantes. ING Assurance fait partie d'ING Canada (TSX: IIC), qui offre des produits d'assurance aux particuliers de même qu'aux entreprises par l'entremise d'ING Assurance et d'autres filiales d'assurance.

Pour de plus amples renseignements :

Alan Blair	Gilles Gratton
Chef de l'exploitation, région de l'Atlantique	Directeur des communications
ING Canada	ING Canada
(902) 494-0400	(416) 217-7206
1-800-565-4040 ext. 4400	

<https://salledepresse.intactfc.com/2006-06-26-Les-accidents-arrivent,-meme-aux-meilleurs-conducteurs>